

Démarrage  
Novembre 2019  
dans la Métropole  
Lilloise

**DÉBUT DE FORMATION**  
28 novembre 2019 à Lille

**FIN DE FORMATION :**  
27 mars 2020

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
18/11/2019

**DURÉE**  
217 h de formation en centre  
aux CEMÉA et 200 h de  
stage pratique

**PRIX**  
10,50 €/h pour les salariés  
+ 15 € de frais de dossiers  
(suivi en alternance compris)

**RÉUNIONS  
D'INFORMATION  
COLLECTIVE :**  
16/10/2019 à 10h à Lille  
13/11/2019 à 14h à Lille

**RENSEIGNEMENTS  
ET INSCRIPTION :**  
CEMEA Nord-Pas de Calais  
11 rue E. Deconynck  
59000 LILLE  
03.20.12.80.00  
accueil@cemeanpdc.org

Nadia TALAHARI  
secrétaire du secteur  
formations professionnelles  
à l'Animation  
ntalahari@cemeanpdc.org

Les Ceméa ont un agrément national du CPNEF filière animation.

## Le CQP Animateur Péri-scolaire

Le **Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Péri-scolaire** vise à qualifier des animateurs professionnels dans un souci d'adaptation à l'emploi et aux nouvelles réalités liés à la réforme des rythmes. Il atteste d'une qualification dans l'exercice d'une activité en prise directe avec un public dans des espaces temps proches de l'école.

Il débouche sur un emploi d'animateur qui met en œuvre des animations et des démarches adaptées au cadre de l'accueil péri-scolaire. Le CQP en tant que formation professionnelle brève, accessible et opérationnelle peut être une première marche décisive d'accès à une qualification professionnelle.

Le CQP donne droit à 2 UC du BPJEPS Loisirs Tous Publics et permet d'exercer les fonctions d'animateur d'accueils collectifs pour mineurs.

## Le métier d'Animateur Péri-scolaire

L'animateur péri-scolaire est un salarié à temps partiel travaillant le plus souvent de 15 à 20 heures par « semaine scolaire » avant ou après la classe, parfois pendant la pause méridienne.

Il intervient auprès d'enfants dans des espaces-temps proches de l'école, le matin, le soir, la pause méridienne.

Il met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil péri-scolaire et aux rythmes des enfants. L'animateur péri-scolaire est amené à travailler avec les parents et les enseignants.

## La Formation

La formation comporte 417 heures : 217 h de formation en centre et 200 h de stage pratique. Elle est ensuite construite autour de trois modules correspondant au référentiel construit par la branche professionnelle animation du CPNEF. Elle est précédée par une étape de positionnement.

**Positionnement** - 21h : Faire le point sur la situation et le projet professionnel, situer le niveau de compétences des personnes.

**Module 1** - (35h centre/ 52 h stage pratique)

**Accueillir les enfants dans des temps de loisirs péri-scolaires :**

Connaissance de l'environnement ; accueillir parents et enfants ; prendre en compte les caractéristiques du public.

**Module 2** - (63h centre/60 h stage pratique)

**Concevoir un projet d'animation :** Concevoir, animer et évaluer un projet d'activité

**Module 3** - (98 h centre/88 h stage pratique)

**Conduire des temps d'animation péri-scolaires en direction des publics enfants :**

Connaître différents supports d'activités : artistiques et culturelles, physiques et sportives, scientifiques et techniques ;

Mettre en œuvre des pratiques d'activités s'appuyant sur un ou plusieurs de ces supports d'activités.

## Les objectifs de la formation

- Contribuer à la qualification professionnelle des animateurs périscolaires.
- Accompagner les stagiaires dans un parcours de formation leur permettant d'identifier leurs compétences acquises à travers leurs expériences.
- Permettre aux stagiaires de se confronter aux compétences attendues de la professionnalisation telles que :
- Connaissance du territoire et du public :
  - › Méthodologie de projet
  - › Animation de groupe
  - › Travail en équipe et avec des partenaires.
- Développer l'expression écrite et orale des participants en ce qui concerne leurs projets individuels de formation et leurs projets professionnels.

## Conditions de certification

Pour valider le CQP, le candidat devra valider l'ensemble des 3 modules obligatoires et donc satisfaire aux 3 épreuves certificatives qui valideront le CQP. Les modules validés sont valables 24 mois.

A l'issue de la formation, un jury final présidé par les représentants de la CPNEF délivrera ou pas la certification finale, soit le CQP.

***Il n'y a pas éducation portée par l'école, une éducation portée par la ville, une autre portée par la famille : il y a UNE éducation, qui doit être globale et cohérente, avec tous les acteurs de la cité, dont l'école et sa communauté éducative font partie.***

## Condition d'accès

Les candidats devront être âgés d'au moins **18 ans**.

- Aucun pré requis n'est nécessaire en terme de niveau et de diplôme.
- Le candidat doit justifier d'une structure d'alternance et d'un tuteur pour sa formation.
- Le candidat doit s'inscrire en renseignant le dossier d'inscription et en le retournant aux Ceméa Nord - Pas de Calais.
- La prise en charge de la formation doit être validée en amont par l'organisme de formation.

## Les C.E.M.E.A.

Les C.E.M.E.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.E.A., depuis 70 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.E.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

**Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :**

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.

Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

## Nos principes pédagogiques

### Une formation en alternance

La formation s'articule entre des temps de formation en centre et des temps de stage pratique dans une structure de l'animation socioculturelle. Les semaines de stage pratique s'alternent avec les semaines de formation qui permettent de mettre en œuvre sur le terrain les savoirs acquis.

Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement individuel et d'un suivi par la ou le responsable de formation par le biais de visites de stage. En structure, un tuteur accompagnera le stagiaire.

### La formation en centre

La formation en centre est constituée de séances de travail alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes : mises en situation, échanges de pratiques, apports théoriques, pratique et analyse d'activités.

L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain



## Coût et financement

**Prix de la formation : 1980 € - Frais d'inscription : 15 €**

Le CQP peut être financé dans le cadre d'un financement personnel, du plan de formation de l'employeur, dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), d'une période de professionnalisation ou d'un Congé Individuel de Formation (CIF), d'une prise en charge d'un OPCA (ex : Uniformation), par les chèques PASS FORMATION.

**Cette formation bénéficie de places financées par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi.**

Les demandeurs d'emploi doivent faire valider leur projet de formation par leur conseiller pôle emploi. Les personnes indemnisées au titre de l'ARE peuvent continuer de percevoir cette allocation. Il faut pour cela une prescription de Pôle Emploi pour transformer cette indemnité en AREF dans la limite des droits à l'indemnisation. Les demandeurs d'emploi dont les droits à l'ARE sont épuisés peuvent bénéficier de l'ASS.

### Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.

La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.

L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.

La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale. La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.

La formation est un lieu du développement culturel.

La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.